

PROCES-VERBAL DE MESURAGE.

Je soussigné Charles BARDIAUX, géomètre-expert immobilier, légalement admis et assermenté en cette qualité près le Tribunal de Première Instance, séant à Bruxelles, domicilié 35, avenue du Mont Kemmel à Saint Gilles - Bruxelles 6.

Agissant à la requête de Madame CHABOT, épouse Georges LAMBERT domiciliée 78, rue Henri Van Zuylen, Bruxelles 18.

Déclare avoir procédé au mesurage du bien décrit et renseigné ci-après.

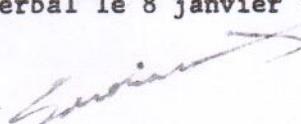
COMMUNE DE LASNE - CHAPELLE ST. LAMBERT.

Deux parcelles de terrain à bâtir situées à l'angle du chemin de la ferme Simonart et du chemin cavalier.

Elles sont cadastrées section F n° 162^c partie et reprises sous les numéros 1 et 2 au plan de lotissement dressé par Monsieur l'architecte Albert J. DE DONCKER, domicilié à Bruxelles 6, avenue Molière n° 329.

Les parcelles sont bordées de jaune au plan ci-contre et contiennent en superficie : pour la parcelle n° 1 24 a 99 ca 70 dm²
(VINGT QUATRE ARES NONANTE CENTIARES ET SEPTANTE DM²).
pour la parcelle n° 2 16 ares 10 ca (SEIZE ARE DIX CENTIARES).

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal le 8 janvier 1969.



Ch. BARDIAUX